

Syndicat mixte des Rives du Rhône

➔ Rapport d'activités 2019



Approbation du Scot le 28 novembre

SOMMAIRE

1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR).....	3
2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ.....	4
3. LE SCOT EN ACTION.....	7
4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040.....	14
5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR	15

ANNEXES

N°1 – BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2019.....	19
---	----

En téléchargement



Ce logo indique que les documents évoqués sont disponibles dans la partie téléchargement du site Internet du Syndicat Mixte, à l'adresse :

www.scot-rivesdurhone.com

1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR)

LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE (SMRR)

Le bureau syndical s'est réuni à 12 reprises au cours de l'année (généralement les 1ers mercredis du mois) les 09/01, 06/02, 06/03, 03/04, 15/05, 05/06, 19/06, 11/07, 04/09, 02/10, 06/11, 04/12). Certains bureaux syndicaux ont été élargies aux présidents d'EPCI dans le cadre de la révision du Scot.

Le conseil syndical, composé de 72 délégués titulaires et suppléants, s'est réuni à 5 reprises en 2019 les 14/02, 21/03, 18/06, 18/07 et 28/11.

Le 14 février 2019 ont été installés les délégués titulaires et suppléants de la nouvelle CC Entre Bièvre et Rhône créée au 1er janvier. Des changements sont également intervenus dans les représentants d'Annonay Rhône Agglo et de Vienne Condrieu Agglomération à cette même date.

L'article 6.2 du règlement intérieur du SMRR prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical.

Au cours de l'année ce sont au total 31 délibérations qui ont été prises (Cf. tableau des délibérations en annexe).

Le comité technique du Scot

Le comité technique composé des techniciens du SMRR et des directeurs ou représentants techniques des différentes intercommunalités du territoire se sont réunis à 5 reprises au cours de l'année les 14/01, 03/05, 21/05, 11/07, 23/09.

Le comité technique a été principalement mobilisé cette année sur la révision du Scot dans sa phase finale. Les comités techniques ont permis de préparer les bureaux et conseils syndicaux en lien étroit avec les EPCI et conformément à la méthode de travail qui a été validée en début de révision.

LA GESTION BUDGÉTAIRE

Données 2019 : Le budget primitif 2019 a été voté pour un montant de 1 299 376 € en section de fonctionnement et 683 244 € en section d'investissement (total : 1 982 620€).

La cotisation a été diminuée de 0,15 €/habitant entre 2018 et 2019 avec une cotisation qui s'établit à 2,40 €/habitant en 2019. Soit une baisse de 0,75 €/habitant depuis 2014.

L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Composition de l'équipe permanente

En 2019, l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur (Cédric Le Jeune)
- Une directrice adjointe, chargée de mission urbanisme / commerce (Nelly Liogier)
- Une chargée de mission concertation / environnement / urbanisme (Pauline Rohner)

- Un chargé de mission SIG / transports / foncier économique / eau (Cédric Lansou)
- Une secrétaire-comptable (Gaëlle Masson)

Stéphanie Labouré, assistante administrative, est en congé longue maladie.

Remplacements d'agents et stagiaires

Le SMRR n'a pas accueilli de stagiaire en 2019.

2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, les communes et EPCI sont accompagnées par le SMRR.

Au lancement de la révision, le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit compatible. A la demande des communes, une rencontre peut être organisée à cette étape entre les élus de la collectivité et un élu et technicien du SMRR. Au-delà de ces rencontres spécifiques, les techniciens du SMRR participent aux réunions de travail tout au long de l'élaboration du PLU(IH).

Les avis sur les PLU arrêtés

Le comité syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les *documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme* » (Cf. délibérations en date du 3 Juin 2008 et du 16 juillet 2014).

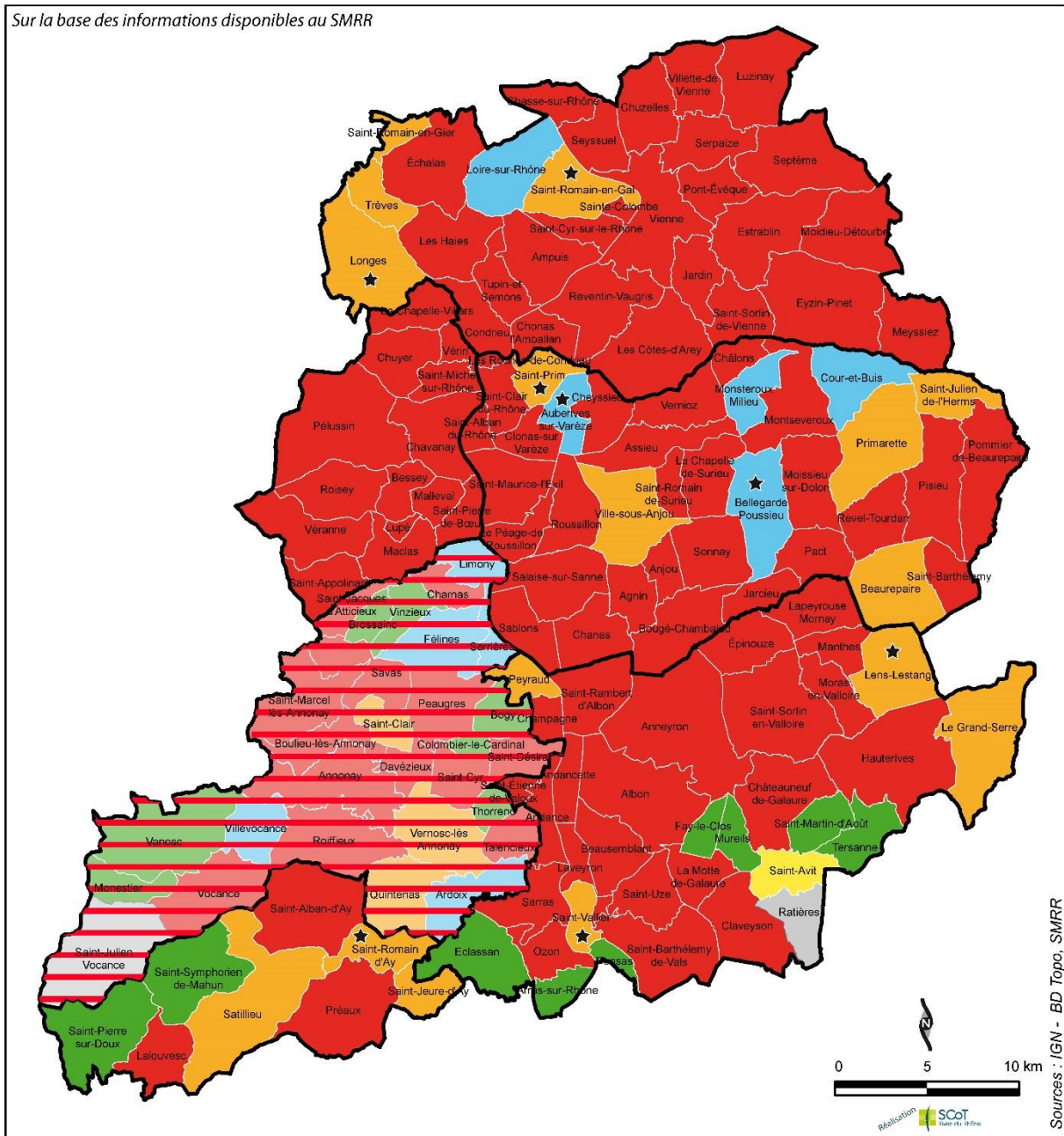
Au cours de l'année 2019, le SMRR a été consulté à 8 reprises en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt du PLU des communes concernées. Tous les avis ont été favorables, parfois assortis de quelques réserves, témoignant du travail préalable de partenariat et de concertation avec les communes.

- 06/03 - Avis sur le PLU de Champagne : avis favorable assorti de 2 réserves et 4 recommandations
- 03/04 et 07/07 - Avis sur le PLU de Saint-Prim : avis favorable assorti de 2 recommandations
- 03/04 - Avis sur le PLU de Lens-Lestang : avis favorable assorti de 3 réserves et une recommandation
- Avis sur le PLU de Longes : avis favorable assorti d'une recommandation
- Avis sur le PLU de Saint-Romain-en-Gal : avis favorable
- Avis sur le PLU de Saint-Romain d'Ay* : avis favorable assorti de 2 remarques
- Avis sur le PLU de Saint-Vallier* : avis favorable assorti de 7 recommandations

* Communes non couvertes par le Scot approuvé *au moment de l'arrêt du PLU*

ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHONE - 1er JANVIER 2020

Sur la base des informations disponibles au SMRR



PLUIH	PLU	RNU	CC
En élaboration	Approuvé	Communes en RNU précédemment couvertes par un POS. Elaboration du PLU en cours.	Approuvé
	En révision		En révision
	En élaboration	Commune en RNU pas de procédure d'élaboration de document d'urbanisme en cours	En élaboration
Documents arrêtés	Annulé - Retour POS En révision		

Les avis sur les demandes de dérogation d'ouverture de zones nouvelles à l'urbanisation

L'accord pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones est de la compétence du Préfet, après avis du Syndicat Mixte du Scot et de la CDPENAF.

Les services préfectoraux ont sollicité l'avis du SMRR en septembre 2019 quant à la demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs dans le cadre de la révision du PLU de Saint -Romain d'Ay. le SMRR a donné un avis favorable.

L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS PLANS ET SCHÉMAS

Démarche conjointe PLH/PDU/PCAET

Vienne Condrieu Agglomération a initié en 2019 une démarche intégrée d'élaboration de plusieurs schémas : un PCAET, un PDU, ainsi qu'un PLH. Cette démarche fait suite à l'adoption d'un projet d'agglomération en 2018 à l'échelle du nouvel EPCI.

PLUIH

Annonay Rhône Agglo est en cours d'élaboration de son PLUIH. Le débat sur le PADD a eu lieu fin 2019.

PCAET

Annonay Rhône Agglo et Entre Bièvre et Rhône sont chacune en cours d'élaboration d'un PCAET. Le SMRR a été associé aux réflexions en 2019 (comités techniques et comités de pilotage).

LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Les avis sur les projets > 5000m² de surface de plancher

Conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le Scot.

Les services instructeurs des EPCI transmettent ces projets pour avis au SMRR (permis de construire ou d'aménager), ainsi que certains projets structurants à leur échelle bien que leur surface n'atteigne pas les 5000m² de surface de plancher.

Au cours de l'année 2019, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre :

- Janvier et Mai 2019 – Permis de construire et PC modificatif sur la zone des Platières à Chasse-sur-Rhône – Courrier sans remarque particulière
- Février 2019 – Permis de construire pour la construction d'une serre de culture à Epinouze – Courrier sans remarque particulière
- Juillet 2019 – Permis de construire pour un projet commercial à Revel-Tourdan (permis<5000m²) – Courrier avec alerte sur la compatibilité du projet avec les critères de la CDAC à venir
- Juillet 2019 – Permis de construire pour la création d'une plate-forme multimodale sur la ZIP Inpira – Courrier sans remarque particulière
- Août 2019 – Permis de construire pour la construction d'un ensemble immobilier tertiaire/commerce dans le centre de Davézieux – Courrier sans remarque particulière
- Août 2019 – Permis de construire pour l'aménagement d'un magasin U-Tile à Auberives-sur-Varèze (permis<5000m²) – Courrier d'alerte qui rappelle les dispositions du DAAC arrêté
- Septembre 2019 – Permis d'aménager pour la création d'une ZAE intercommunale à Trèves - Avis favorable
- Septembre 2019 – Permis de construire pour la construction de serres agricoles à Ampuis – Avis favorable tout en rappelant la sensibilité écologique et paysagère du site

- Décembre 2019 – Certificat d’urbanisme opérationnel à Chanas – Rappel des dispositions du DAAC approuvé qui n’autorise pas le volet commercial de ce projet
- Décembre 2019 – Permis de construire pour un projet de logements sur le secteur de Bois Pillon à Péage de Roussillon (permis<5000m²) – Courrier avec alerte sur le décalage entre le projet et l’OAP du PLU
- Décembre 2019 – Permis de construire pour la construction d’un ensemble immobilier sur le secteur Pyramide à Vienne – Courrier sans observation particulière

CONSULTATION SUR DES PROJETS SOUMIS A CDAC ET RENCONTRE AVEC LES OPERATEURS COMMERCIAUX

Le SMRR a été sollicité par plusieurs opérateurs en cours d’année, à leur demande, pour échanger sur des projets commerciaux sur le territoire du SMRR.

Ainsi une rencontre é été organisée le 10 janvier à Champagne avec le Groupe Système U dans le cadre de projets commerciaux sur les communes d’Auberives-sur-Varèze et Bougé Chambalud.

Le porteur du projet d’extension du centre commercial Leclerc à Saint-Rambert d’Albon a également été rencontré en amont du dépôt de son dossier en CDAC. Le SMRR a fait remonter ses observations pour faire évoluer le projet dans le sens d’une meilleure prise en compte du DAAC.

Enfin, des membres du groupe Lidl ont également été rencontrés en fin d’année dans le cadre du retrait de l’autorisation d’exploitation commerciale du magasin Lidl de Chasse-sur-Rhône.

Pour rappel, le Bureau Syndical dispose d’une délégation pour la saisine volontaire de la CDAC pour les projets entre 300 et 1000 m² de surface de vente.

Seule une CDAC était programmée en 2019 pour la création d’un ensemble commercial à Revel-Tourdan. Cette CDAC a été reportée en Janvier 2020.

3. LE SCOT EN ACTION

LA CONCERTATION

L’année 2019 a été marquée par l’arrêt puis l’approbation du Scot. Cette année, les actions de concertation et de communication ont ainsi été menées essentiellement dans le cadre de ces procédures.

A titre d’exemple :

- Le bilan de la concertation des 6 dernières années a été tiré à l’occasion de l’arrêt du Scot le 14 février 2019
- La consultation des Personnes Publiques Associées s’est tenue de février à mai 2019, suite à l’arrêt du projet de Scot
- L’enquête publique s’est tenue du 5 juin au 5 juillet 2019 (7 commissaires enquêteurs, 11 lieux d’enquête, 32 permanences, 1 registre dématérialisé, ...)

Cf. partie 4. du rapport *d’activités* (LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040)

Communication régulière sur la révision du Scot et les activités du SMRR

Le SMRR s'est appuyé sur plusieurs outils pour communiquer régulièrement sur la révision du Scot et ses activités :

- Les lettres d'information et le site Internet du Scot

Le SMRR a publié huit lettres d'information électroniques en 2019 pour communiquer essentiellement sur la révision du Scot (enquête publique, arrêt et approbation...), sur la création de Rives Nature, et sur les visites et études complémentaires portées par le Syndicat Mixte... 5 193 personnes ont fréquenté le site Internet pour 17 638 pages vues.

- Les bulletins d'information des communes et EPCI

Au cours de l'année, le SMRR a proposé des articles de presse à insérer dans les bulletins municipaux ou intercommunaux (enquête publique, ...). Des articles ont aussi été rédigés ponctuellement à la demande de plusieurs communes (La Motte de Galaure, Serrières, Andance, Champagne, Peyraud).

- Les liens avec la presse écrite locale

Le SMRR a transmis quatre communiqués de presse aux organes de presse locaux (arrêt et approbation du Scot, enquête publique, création de Rives Nature). La presse a aussi été invitée à participer aux conseils syndicaux d'arrêt et d'approbation.

4 articles sont parus dans le Dauphiné Libéré :

- Le 25 février suite à l'arrêt du Scot,
- Le 3 juin, et du 14 au 16 juin dans le cadre de l'enquête publique
- Le 30 novembre suite à son approbation.

Communication spécifique sur l'enquête publique

Le SMRR a communiqué largement sur l'enquête publique, au-delà du cadre légal (annonces légales, publication de l'avis et de l'arrêté d'enquête publique, ...).

Une lettre d'information du Scot y a été consacrée.

Ont aussi été transmises aux 153 communes et 6 EPCI, une affiche et une brochure de 4 pages informant sur le Scot et les modalités de l'enquête pour :

- Diffuser à l'ensemble des conseillers municipaux et communautaires
- Relayer sur les sites Internet et bulletins d'information
- Mettre à disposition des habitants en mairie et sièges des EPCI

SCoT
Rives du Rhône

ENQUÊTE PUBLIQUE
Sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial (Scot) des Rives du Rhône (du 5 juin au 5 juillet 2019)

Quel cadre de vie pour demain ?

D'ici 2040, quels projets pour un territoire situé au cœur des dynamiques de la moyenne vallée du Rhône et dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise ?

En matière d'habitat, de commerce, d'agriculture, de développement économique, d'environnement, d'énergie, de transports...? De Vienne à Annonay en passant par l'agglomération Roussillon - Saint-Rambert d'Albon, mais aussi de Pélussin à Beaulieu et Hauterives ?

Les élus du Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) travaillent sur cette question, notamment au travers de l'élaboration d'un document d'urbanisme : le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) des Rives du Rhône.

A noter qu'un Scot est d'ores et déjà mis en œuvre depuis 2012 sur 80 communes des Rives du Rhône (comprenant l'agglomération de Vienne et de Roussillon/Saint-Rambert d'Albon).

Sa révision a été engagée dès 2013 pour intégrer des territoires qui partagent des enjeux communs : l'agglomération d'Annonay, le territoire de Beaulieu, Saint-Vallier/Hauterives.

1 MOIS POUR VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS !

Fruit de six années de travail et de concertation, le projet de Scot a été validé par les élus le 14 février 2019. La dernière étape de la concertation sur le projet est l'enquête publique.

Celle-ci se déroulera du mercredi 05 juin au vendredi 05 juillet. Habitants, associations, acteurs économiques, élus, ont un mois pour s'informer sur ce grand projet d'aménagement et d'urbanisme qui influencera fortement le cadre de vie pour les vingt prochaines années. Chacun est ainsi invité à s'exprimer et donner son avis, avant que le projet ne soit approuvé et s'applique réglementairement.

S'INFORMER ET S'EXPRIMER PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultez le dossier d'enquête et consignez vos observations sur les registres mis à disposition :

- en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1150>
- au siège du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et dans chaque lieu d'enquête mentionné ci-dessous, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

FAITES PART DE VOS OBSERVATIONS AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

- A l'occasion de l'une des 32 permanences indiquées ci-dessous.
- Par courrier postal, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, à l'adresse mentionnée ci-dessous.
- Par courrier numérique à l'adresse suivante : enquete-publique-1150@registre-dematerialise.fr

LES 32 PERMANENCES

<p>VIENNE Syndicat mixte des Rives du Rhône Espace Saint-Germain, Bâtiment Orion 30 avenue Général Leclerc, 38200 Vienne</p> <p>Lundi 10 juin de 17h00 à 20h00 Mardi 19 juin de 17h00 à 20h00 Mercredi 25 juin de 17h00 à 20h00 Jeudi 04 juillet de 17h00 à 20h00</p>	<p>PÉLUSSIN CC. Pilat Rhodanien 9 rue des Prairies, 42410 Pélussin</p> <p>Mercredi 12 juin de 9h00 à 12h00 Mercredi 03 juillet de 14h00 à 17h00</p>
<p>VIENNE Vienne Condrieu Agglomération Espace Saint-Germain, Bâtiment Astéris 30 avenue Général Leclerc, 38200 Vienne</p> <p>Mardi 11 juin de 15h00 à 18h00 Vendredi 21 juin de 15h00 à 18h00 Lundi 01 juillet de 15h00 à 19h00</p>	<p>SAINT-VALLIER CC. Porte de Drôm'Ardèche 2A les Iles, 26241 Saint-Vallier</p> <p>Jeudi 13 juin de 14h30 à 17h30 Mardi 18 juin de 14h30 à 17h30 Lundi 24 juin de 15h30 à 18h30</p>
<p>CONDRIEU Maison des services publics 1 Place des Droits de l'Homme, 69430 Condrieu</p> <p>Mardi 11 juin de 9h00 à 12h00 Lundi 24 juin de 14h00 à 17h00 Mardi 02 juillet de 9h00 à 19h00</p>	<p>HAUTERIVES Mairie 10 place de la Mairie, 26390 Hauterives</p> <p>Mardi 11 juin de 14h00 à 17h00 Mardi 25 juin de 9h00 à 12h00 Mardi 02 juillet de 16h00 à 19h00</p>
<p>SAINT-MAURICE-L'EXIL CC. Entre Bièvre et Rhône Rue du 19 Mars 1962, 38550 Saint-Maurice-l'Exil</p> <p>Mercredi 12 juin de 9h00 à 12h00 Lundi 24 juin de 16h00 à 19h00 Mardi 02 juillet de 9h00 à 12h00</p>	<p>SAINT-ALBAN-DAY Mairie Le Village, 07790 Saint-Alban-d'ay</p> <p>Samedi 15 juin de 8h30 à 11h30 Jeudi 04 juillet de 15h30 à 18h30</p>
<p>BEAUREPAIRE CC. Entre Bièvre et Rhône (antenne) 28 rue François, 38270 Beaulieu</p> <p>Mercredi 12 juin de 14h00 à 17h00 Lundi 24 juin de 9h00 à 12h00 Mardi 03 juillet de 16h00 à 19h00</p>	<p>DAVÉZIEUX Annonay Rhône Agglo Château de la Lombardière, 07430 Davézieux</p> <p>Vendredi 21 juin de 14h00 à 17h00 Mercredi 26 juin de 9h00 à 12h00 Mercredi 3 juillet de 9h00 à 12h00</p>
	<p>SERRIÈRES Mairie 15 avenue Jean Vienne, 07340 Serrières</p> <p>Vendredi 07 juin de 14h00 à 17h00 Vendredi 28 juin de 9h00 à 12h00 Mercredi 03 juillet de 14h00 à 17h00</p>

Informations complémentaires

Syndicat Mixte des Rives du Rhône
Espace Saint-Germain - Bâtiment Orion
30 avenue Général Leclerc 38200 VIENNE
04.74.48.84.71 - contact@scot-rivesdurhone.com
www.scot-rivesdurhone.com

Exemple de communication sur le site Internet et facebook de Vienne Condrieu Agglomération

Vienne Condrieu Agglomération

Enquête publique du SCOT

Publié le 20 mai 2019

RIVES DU RHÔNE : quel cadre de vie pour demain ?

Fruit de six années de travail et de concertation, le projet de Scot (Schéma de Cohérence territoriale) a été validé par les élus le 14 février dernier.

La dernière étape de la concertation sur le projet est l'enquête publique.

Celle-ci se déroulera jusqu'au vendredi 5 juillet.

Hab... Voir plus

- Le SMRR a également communiqué auprès de la presse, spécifiquement sur l'enquête publique. Plusieurs articles sont parus dans le Dauphiné Libéré à cette occasion :
- le 03 juin dans le Dauphiné Libéré (format papier et numérique)
 - du 14 au 16 juin sur le site Internet du Dauphiné, accompagné d'une campagne de publication sur le Facebook et Instagram du journal

RIVES DU RHÔNE Les habitants de 153 communes de l'Isère, du Rhône, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Loire invités à donner leur avis du 5 juin au 5 juillet

Quels choix pour le territoire ?

Le schéma de cohérence territoriale (scoT) des Rives du Rhône va faire l'objet d'une enquête publique afin d'associer la population à ses évolutions. Mais que signifie réellement ce scoT ?

Dans le débat de territoire administratif et des élus, on s'entend de moins en moins sur la définition du schéma de cohérence territoriale (scoT), approuvé pour le très grand majorité de la population de ce territoire administratif par un conseil communautaire (CC) composé de représentants des communes. Pourtant, ce scoT, qui est une planification de territoire, est souvent mal compris et c'est ce qui conduit à :

l'absence de cohérence entre le scoT et les autres documents de planification territoriale (SAD, Schéma d'Aménagement Régional, etc.) ;

la difficulté de mise en œuvre de ce scoT ;

Un territoire dont il faut gérer les paradoxes

Philippe Delagrègne est président du scoT des Rives du Rhône. Il est aussi le maire de Champagnat, petite commune située dans un grand espace agricole de la vallée de la Grande Vallée. Il a une vision claire de l'avenir de ce territoire, mais il est conscient que ce territoire est confronté à de nombreux paradoxes qui lui permettent d'avoir les moyens de :

le faire vivre ;

le rendre attractif ;

le rendre résilient ;

mais ce scoT, outil de développement durable, n'est pas un simple document administratif, c'est un projet de territoire, qui doit être porté par une population consciente de ses enjeux et de ses choix. C'est pourquoi, le scoT des Rives du Rhône est en train de se construire et c'est à vous de donner votre avis sur son contenu et sur son avenir.

Philippe Delagrègne, le président du scoT, assure que le territoire est dynamique mais estime que les contradictions y sont nombreuses. Photo: Le Dauphiné Libéré

par un schéma de cohérence territoriale (scoT) en 2012. Ce scoT des Rives du Rhône va faire l'objet d'une modification qui correspond à l'évolution du territoire. Comme la stratégie de la ville, elle définit la population et le territoire, mais elle ne s'applique pas à la commune elle-même (il n'y a pas de scoT local).

Les habitants du territoire ont la possibilité de consulter les données et les projets d'évolution et d'y répondre par voie écrite ou orale. Ils le feront en 11 lieux de consultation, à partir du 5 juin et jusqu'au 5 juillet.

SCOT DES RIVES DU RHÔNE



Le territoire du Scot des Rives du Rhône à la superficie d'un département.

OU CONSULTER LE DOSSIER ?

- Vienne Condrieu Agglomération**
Au siège de l'agglomération, espace Saint-Germain à Vienne (bâtiment Antares) / au service urbanisme des Rives du Rhône, espace Albert Germain à Vienne (bâtiment Grivot) / à la maison des services publics à Condrieu, 1 place de l'Église.
- Entre Bièvre et Rhône**
Au siège de la communauté de communes, rue de la République 1902 à Saint-Marcellin-Pélissier / à l'annexe de la communauté de communes, 28 rue François I^{er} à Bourgoin-Jallieu.
- Pilat rhodanien**
Au siège de la communauté de communes, 9 rue de la République à Pélissier.
- Annonay Rhône Agglo**
Au siège de l'agglomération au château de la Lombardière à Domerat / au centre de Services, 15 avenue Jean Vermeil.
- Val d'Ay**
En mairie de Saint-Alban-d'Ay, au village.
- Porte de Drôme-Ardèche**
Au siège de la communauté de communes, zone d'activités Laus, 8a, place Vallier / en mairie d'Anthonot, 16 place de la mairie.

Le dossier peut être consulté dans les locaux d'activités de ces communes.

LES PERMANENCES, OÙ ET QUAND ?

La population peut aussi rencontrer les conseillers municipaux chargés de l'enquête publique. Pour les coordonnées, contactez la rubrique « Contactez le ScoT » : 04 78 00 00 00.

- Entre Bièvre et Rhône**
Au siège de la communauté de communes, rue de la République 1902 à Saint-Marcellin-Pélissier / à l'annexe de la communauté de communes, 28 rue François I^{er} à Bourgoin-Jallieu.
- Pilat rhodanien**
Au siège de la communauté de communes, 9 rue de la République à Pélissier.
- Annonay Rhône Agglo**
Au siège de l'agglomération au château de la Lombardière à Domerat / au centre de Services, 15 avenue Jean Vermeil.
- Val d'Ay**
En mairie de Saint-Alban-d'Ay, au village.
- Porte de Drôme-Ardèche**
Au siège de la communauté de communes, zone d'activités Laus, 8a, place Vallier / en mairie d'Anthonot, 16 place de la mairie.
- Vienne Condrieu Agglomération**
Au siège de l'agglomération, espace Saint-Germain à Vienne (bâtiment Antares) / au service urbanisme des Rives du Rhône, espace Albert Germain à Vienne (bâtiment Grivot) / à la maison des services publics à Condrieu, 1 place de l'Église.
- Saint-Marcellin-Pélissier**
Au siège de la communauté de communes le mercredi 12 juin de 9h à 12h, le mardi 23 juin de 9h à 12h, le mercredi 24 juin de 9h à 12h.
- Bourgoin-Jallieu**
Au siège de la communauté de communes le mercredi 12 juin de 14h à 17h, le mardi 23 juin de 14h à 17h, le mercredi 24 juin de 14h à 17h.
- Pélissier**
Au siège de la communauté de communes le mercredi 12 juin de 9h à 12h, le mercredi 24 juin de 9h à 12h.
- Domerats**
Au siège de l'agglomération le vendredi 23 juin de 14h à 17h, le mercredi 24 juin de 14h à 17h, le samedi 25 juin de 14h à 17h.
- Serris**
En mairie le vendredi 7 juin de 14h à 17h, le vendredi 23 juin de 9h à 12h, le mercredi 24 juin de 14h à 17h.
- Saint-Alban-d'Ay**
En mairie le mardi 12 juin de 9h à 12h, le mercredi 24 juin de 14h à 17h, le jeudi 4 juillet de 14h à 17h, le vendredi 5 juillet de 14h à 17h.
- Saint-Vallier**
Au siège de la communauté de communes le jeudi 11 juin de 14h à 17h, le mardi 19 juin de 14h à 17h, le mercredi 24 juin de 14h à 17h.
- Bantostres**
En mairie le mardi 12 juin de 14h à 17h, le mercredi 24 juin de 9h à 12h, le mardi 30 juin de 14h à 17h.

Les chiffres du Scot des Rives du Rhône

- 5**
C'est le nombre de départements sur lesquels étend le Scot, à savoir l'Isère, le Rhône, l'Ardèche, la Loire, la Drôme, la Saône-et-Loire.
- 6**
Pour le nombre d'intercommunalités : Vienne Condrieu Agglomération, Entre Bièvre et Rhône, Pilat Rhodanien, Annonay Rhône Agglo, Val d'Ay, Porte de Drôme-Ardèche.
- 153**
Il s'agit du nombre de communes incluses dans le Scot.
- 1 866**
C'est la superficie du territoire en kilomètres carrés.
- 273 000**
Il s'agit du nombre d'habitants.
- 72**
C'est le nombre d'habitants habituels du Scot désignés par les intercommunalités (à l'exclusion de suppléants).
- 35 900**
C'est le nombre de logements construits de 2012 à 2040.

LES PRINCIPALES MISSIONS DU SCOT DES RIVES DU RHÔNE

Le tissu économique
Il s'agit de contribuer au maintien et au développement de l'économie locale dans les diversités : en matière d'entreprises (industries et activités agricoles) mais aussi en matière d'agriculture, de tourisme, de commerce, de culture, d'activités tertiaires. Pour le scoT, il s'agit également d'appuyer l'objectif de nouvelles activités d'ici 2040, mais en considérant que les zones d'activités ne sont pas la seule réponse à apporter.

L'offre commerciale
Pour le scoT elle est essentielle mais doit être diversifiée, face à la fragmentation des commerces dans les centres-villes et les villages, le développement doit se faire en adéquation avec les habitants.

La valorisation des terroirs
Préserver les zones fonctionnelles des exploitations agricoles, préserver le patrimoine agricole et s'assurer de la disponibilité de la ressource en eau, le scoT entend le faire passer en un grand accompagnement de l'agriculture au service de la sécurité alimentaire, de la qualité, d'insécurité, d'eau au service de l'élevage.

La préservation de l'environnement
L'usage est matière majeure d'usage, en ce qui concerne le scoT, c'est de préserver les espaces naturels et promouvoir une meilleure combinaison entre ville et nature.

La limitation des risques et nuisances
Risque technologique et industriel, risque d'accidents, risque sismique, exposition des populations à certains nuisances (le bruit par exemple), la liste est longue mais les enjeux de limitation du scoT doivent être pris en compte et être gérés grâce à certains leviers.

La valorisation des ressources
Faciliter les échanges, améliorer la qualité de l'eau et assurer la disponibilité de la ressource en eau, le scoT entend le faire passer en un grand accompagnement de l'agriculture au service de la sécurité alimentaire, de la qualité, d'insécurité, d'eau au service de l'élevage.

La concertation avec les jeunes

En mars 2019, le Syndicat mixte est intervenu auprès d'une classe de première du lycée Agrotec à Vienne. Le jeu de rôle autour du village fictif a permis aux élèves une entrée en matière ludique pour saisir les enjeux de l'aménagement du territoire. Les élèves travaillant dans le cadre de leurs travaux sur Moidieu-Détourbe, ont ensuite pu découvrir les liens entre le Scot des Rives du Rhône et cette commune.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du Scot approuvé le 30 mars 2012. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.

A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.

L'analyse des surfaces urbanisables déclassées dans les PLU.

Depuis 2015, le SMRR réalise un travail de recensement des déclassements de zonages U et AU dans les PLU du territoire. Il permet d'estimer l'effort réalisé par les communes lors de la révision de leur document d'urbanisme pour déclasser des zones constructibles entre leur ancien document et leur nouveau, en lien avec les objectifs du Scot en termes de limitation de la consommation foncière.

Au 31 décembre 2019, sur 85 documents d'urbanisme analysés, on a ainsi observé depuis 2012 un déclassé de 2572 ha, soit une diminution des surfaces de 19 % par rapport aux précédents documents d'urbanisme. Cela représente 30,3 ha de surfaces déclassées par commune en moyenne.

Création d'une base de données sur le commerce de périphérie

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Scot approuvé en novembre 2019, le SMRR dispose d'une série d'indicateurs de suivi qui s'appuient sur des bases de données existantes ou à produire. Dans le cadre du suivi du volet commercial du Scot, le SMRR a réalisé en 2019 une base de données sur le commerce de périphérie, en collaboration avec les EPCI. Celle-ci permet entre autres au territoire de disposer d'information concernant notamment l'occupation du sol, les types de commerces et les enseignes présents dans les zones commerciales de périphérie.

Cette base de données sera mise à disposition des EPCI en 2020 et complétée par des éléments sur les commerces de centralité.

Atlas de la base de données foncier économique

Depuis 2015, le SMRR travaille en interne à la production d'une base de données sur le foncier zoné à vocation économique dans les documents d'urbanisme du territoire. Cette base est réalisée en étroite collaboration avec les EPCI pour identifier précisément le foncier sous maîtrise publique et commercialisable.

Cette base permet aujourd'hui de connaître le foncier classé en U ou AU à vocation économique dans les PLU, le foncier occupé, inconstructible (zones rouges PPRI et PPRT,...), viabilisé, le propriétaire et le foncier disponible immédiatement ou à moyen terme pour l'accueil d'entreprises.

Un atlas du foncier à vocation économique a été produit en 2019 et mis à disposition des EPCI.

Orthophotographie 2020 du territoire

En 2020, le SMRR va produire une nouvelle orthophotographie de son territoire dans les mêmes conditions que celle de 2015 (20 cm de résolution). Les différentes pièces du marché ont été produites en 2019 et la consultation est en cours au 1^{er} trimestre 2020.

Numérisation des cartes du DOO

Afin de faciliter le travail des bureaux d'études PLU, le SMRR a engagé en 2019 la numérisation des éléments cartographiques présents dans le DOO du Scot approuvé. Ce travail se poursuivra en 2020.

LE RÉSEAU DE VEILLE ÉCOLOGIQUE

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Il est animé par le SMRR en parallèle de la révision du Scot. Il s'est réuni le 08 avril pour évoquer les sujets suivants :

- Actualités du SMRR et des membres du réseau de veille
- Principales orientations du Scot en matière d'environnement
- Programme d'actions 2019 (carrés Stoc, pelouses sèches, Rives Nature)
- Projet Rives Nature

Inventaire des pelouses sèches en Nord-Ardèche

Depuis 2013, le SMRR mène des inventaires sur les « pelouses sèches ». Il s'agit d'homogénéiser la connaissance sur ces milieux naturels à forte valeur patrimoniale.

En 2019, l'inventaire s'est poursuivi avec l'appui d'un écologue sur 8 communes d'Annonay Rhône Agglo.

Une sortie « nature » a été organisée le 9 juillet à Annonay, à destination des élus et techniciens des 8 communes et d'Annonay Rhône Agglo, de la chambre d'agriculture et du conseil départemental de l'Ardèche. Cette sortie visait à (re)découvrir la flore et la faune liés aux pelouses sèches (orchidées, papillons, ...) et à comprendre leurs enjeux.

Une réunion de restitution a par ailleurs été organisée le 03 décembre à Annonay Rhône Agglo.

Les résultats contribueront à alimenter les réflexions sur les continuités écologiques, centrales dans les projets de PLU et de Scot. Ils pourront également être un appui pour la mise en place de toute action favorable au maintien de ces milieux.

Ils seront mis à disposition des collectivités concernées (rapport global, fiches et cartographies par commune, données SIG, ...). Le rapport sera par ailleurs disponible sur le site Internet du SMRR.



[En téléchargement](#)



Les carrés STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) permet de mesurer l'évolution de la biodiversité ordinaire, de tous les milieux, par l'écoute d'oiseaux selon un protocole national, développé par le Museum National d'Histoire Naturelle. Depuis 2011, 140 points d'écoute sont suivis chaque année sur le territoire des Rives du Rhône, avec l'appui de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Cette démarche vise à développer un indicateur de long terme et permettre aux côtés d'autres indicateurs d'évaluer les effets du Scot sur le territoire.

Participation au contrat vert et bleu du Parc du Pilat

En 2019, le Parc du Pilat a finalisé son 2^{ème} contrat vert et bleu 2019-2023, en concertation avec les partenaires, dont les collectivités porteuses de Scot.

Ce contrat, conclu sur la base d'un programme d'actions et planifié sur une période de 5 ans, vise à contribuer à la préservation voire la restauration des continuités écologiques du territoire du Parc et au-delà (périmètre élargi sur les rives gauches du Rhône et du Gier).

Il engage techniquement et financièrement la Région, le Parc du Pilat, les maîtres d'ouvrage des actions, les financeurs autour de cet objectif commun.

Plateforme de la biodiversité « Rives Nature »

L'année 2019 a été marquée par la création de Rives Nature, plateforme de la biodiversité des Rives du Rhône.

Après plusieurs années de travail, l'assemblée générale constitutive a eu lieu mercredi 11 septembre, à Vienne.

80 participants ont assisté à la naissance de cette association parapublique, dont le format partenarial innove.

Collectivités, chambres consulaires et organismes interprofessionnels, entreprises, associations environnementales, conservatoires d'espaces naturels, fédérations ... ce ne sont pas moins de 30 structures qui ont souhaité unir leurs compétences, leurs énergies et leurs moyens pour agir ensemble en faveur de la biodiversité des Rives du Rhône dans les années à venir !



Adossée au Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR), « Rives Nature » agira en plateforme de réseaux et de ressources et permettra de doter ce vaste territoire de moyenne vallée du Rhône de 270 000 habitants, d'un outil mutualisé, en capacité d'accompagner plus efficacement les acteurs sur le terrain.

Désignés le 11 septembre, les membres du bureau exécutif se réunis à plusieurs reprises fin 2019 pour mettre en route rapidement ce nouvel outil. Une chargée de mission a également été recrutée en décembre. Les chantiers s'annoncent en effet nombreux : connaissance, sensibilisation, compensation....

4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040

POURSUITE DU TRAVAIL SUR LE SCOT ET APPROBATION

Arrêt du projet de Scot en conseil syndical le 14 février 2019

Lors du conseil syndical du 14 février 2019 à Vienne Condrieu Agglomération, les élus du Conseil ont tiré le bilan de la concertation menée depuis le lancement de la révision du Scot et arrêté le projet. La délibération d'arrêté du Scot a été approuvée à l'unanimité.

Présentation du Scot en CDPENAF

- Jeudi 11 avril - CDPENAF 07 (Ardèche)
- Jeudi 11 avril - CDPENAF 26 (Valence)
- Mardi 30 avril - CDPENAF 38 (Grenoble)
- Lundi 13 mai - CDPENAF 69 (Lyon)
- Jeudi 16 mai - CDPENAF 42 (St Etienne)

Consultation des Personnes publiques associées (PPA)

Au cours du second trimestre 2019, le SMRR a sollicité pour avis les personnes publiques associées et consultées dans le cadre de la révision du Scot (préfets des 5 départements, mission régionale d'autorité environnementale, conseil régional, conseils départementaux, chambres consulaires, intercommunalités membres du Scot, intercommunalités et communes limitrophes de son périmètre,...).

Tous les avis sont favorables, parfois avec réserves, mis à part l'avis du Scot Sud Loire et de la chambre d'agriculture de la Drôme (défavorables). Tous les avis non émis dans les trois mois sont considérés comme ayant formulés un avis tacite favorable.

A noter que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n'ayant fourni aucun avis, est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

- *Plus d'infos dans la délibération D/2019/29 d'approbation du Scot et ses pièces jointes* -

Enquête publique

L'enquête publique s'est tenue du mercredi 5 juin à 9h00 au vendredi 5 juillet 2019 à 17h00.

11 lieux d'enquête ont été mis en place pour consulter le dossier d'enquête publique : le siège du SMRR et des 6 EPCI (excepté pour le Val d'Ay, déplacé sur la commune de St Alban d'Ay en raison du déménagement des locaux), les antennes des EPCI Vienne Condrieu Agglomération (à Condrieu) et Entre Bièvre et Rhône (à Beaurepaire), les Mairies de Serrières et Hauterives. Il était également possible de consulter le dossier et d'émettre des avis par internet.

La population a été informée par voie d'affichage au siège du Syndicat Mixte, dans tous les lieux d'enquête, ainsi qu'au siège des 6 intercommunalités et dans les 153 mairies comprises dans le périmètre du Scot, ainsi que par le biais d'annonces légales diffusées dans deux journaux habilités sur chacun des 5 départements.

Au total :

- 88 observations ont été écrites sur le registre dématérialisé ou dans les registres papiers ;
- 32 permanences se sont tenues sur les 11 lieux d'enquête (23 visites au total).

La commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions le 19 août 2019.

Le bureau syndical a examiné les réserves et recommandations et s'est prononcé, au cours du troisième trimestre 2019, quant aux modifications du projet à soumettre aux conseillers syndicaux en vue de son approbation.

- *Plus d'infos dans la délibération D/2019/29 d'approbation du Scot et ses pièces jointes -*

Approbation du Scot

Le conseil syndical valablement réuni en session ordinaire au siège de Vienne Condrieu Agglomération a approuvé à l'unanimité le Scot le 28 novembre 2019.

APPUI JURIDIQUE

Le SMRR a confié au cabinet d'avocats ASEA Consultants une mission d'appui juridique dans le cadre de la finalisation du Scot (consolidation juridique de la rédaction et suivi de la procédure).

ASEA a également été missionné pour deux procédures contentieuses :

- L'une à l'encontre d'un projet de supermarché U-Tile le long de la RD75 sur la commune de Oytier St Oblas « aux portes » du Scot des Rives du Rhône ;
- L'autre en opposition au montant des indemnités demandées par le Tribunal Administratif de Grenoble pour le travail des commissaires enquêteurs.

ASSOCIATION ETROITE DES SERVICES DE L'ETAT

En lien avec la volonté des élus du SMRR d'associer étroitement les services de l'Etat à la révision du Scot, les échanges ont été nombreux :

- Monsieur Delaplacette, accompagné du directeur du SMRR, a rencontré le 15 novembre M. le Sous-Préfet de Vienne, accompagné des services préfectoraux et des DDT.
- Les techniciens du SMRR ont échangé avec les DDT des 5 départements à l'occasion de groupes de travail « inter-DDT », les 14 janvier, 25 mars, 17 septembre.

Ces réunions ont permis d'approfondir certains sujets en lien avec le travail sur le DOO et le DAAC du Scot en révision et de « sécuriser » l'approbation du Scot.

Enfin, la DDT 38 a été systématiquement conviée aux conseils syndicaux et groupes de travail du SMRR et a été très régulièrement présente.

5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.

L'INTERSCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

En 2019, l'inter-Scot a poursuivi ses travaux avec le réseau des agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne autour de plusieurs chantiers, programmés avec les présidents des Scot lors d'une rencontre le 30 janvier 2019.

Les deux missions principales de l'année ont porté sur les mobilités et l'urbanisme commercial.

Concernant les mobilités, l'année 2019 a été marquée par le débat public sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais, vis-à-vis duquel l'inter-Scot a souhaité affirmer sa position.

Lors d'une rencontre dédiée le 5 avril 2019, les présidents de Scot ont tout d'abord souhaité échanger avec Jean-Claude Ruyschaert, président de la commission particulière du débat public. Ils ont ensuite produit une contribution commune qui s'est traduite formellement par un « cahier d'acteur » paru en juin 2019. Enfin, suite aux conclusions de la commission particulière, les 13 présidents de Scot ont adressé un courrier au Président de la République et à ses Ministres en charge des transports et de l'urbanisme, afin d'affirmer une nouvelle fois l'importance d'une désaturation du « nœud ferroviaire lyonnais » à moyen terme pour l'ensemble des territoires composant l'aire métropolitaine de Lyon - Saint-Etienne.

Pour faire suite aux travaux de 2018 tirant le bilan et les perspectives en matière de mobilités à l'échelle de l'AMELYSE, les présidents de l'inter-Scot ont également souhaité réaliser en 2019 un bilan des politiques urbaines mises en œuvre autour des gares, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise. Ces travaux à la fois quantitatifs (évolution de l'offre en TER, évolution de l'urbanisation autour des gares,...) et qualitatifs (entretiens des acteurs de la mobilité) ont été présentés lors de la rencontre des présidents du 3 juillet 2019 au château de St-Bonnet-le-Froid à l'invitation du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Concernant l'urbanisme commercial, les travaux ont porté en 2019 sur trois dossiers complémentaires :

- L'analyse des comportements d'achat des ménages consolidés à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne réalisées par la CCI Auvergne-Rhône-Alpes ;
- L'évaluation de la « Charte pour un urbanisme commercial de qualité », près de 10 ans après sa réalisation, complétée d'une analyse des développements commerciaux et des évolutions prospectives des modes de consommation et des circuits de distribution ;
- La production d'un bulletin de veille (n°8) portant notamment sur les nouveaux concepts de commerces et les évolutions apportées par la loi ELAN sur l'urbanisme commercial.

L'ensemble de ces travaux ont été présentés et débattus lors de la rencontre des présidents du 18 décembre 2019 qui s'est tenue à Villefranche-sur-Saône au siège du Syndicat Mixte du Scot du Beaujolais.

L'année 2019 a également été marquée par l'arrêt du SRADDET vis-à-vis duquel l'inter-Scot a produit un avis commun co-signé par les 13 présidents de Scot le 3 juillet 2019. Cet avis a été annexé à l'ensemble des avis des Scot adressés à la Région.

Par ailleurs, pour faire suite aux études de 2017 et 2018 sur les transferts d'établissements à l'échelle de l'AMELYSE, l'inter-Scot a souhaité obtenir des données complémentaires, plus qualitatives, en réunissant les chargés de mission « développement économique » des EPCI lors de 3 rencontres territoriales. Celles-ci se sont déroulées le 16 octobre à Vaugneray, le 17 octobre à l'Isle d'Abeau et le 5 novembre à Montceaux. L'ensemble de ces échanges a fait l'objet d'une synthèse.

Enfin, l'inter-Scot a souhaité rendre compte des nouvelles projections de l'Insee à horizon 2040 par la production d'une publication spécifique « La population de l'inter-Scot à l'horizon 2040 ». Ainsi, si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, l'inter-Scot atteindrait 3,8 millions d'habitants, soit plus de 550 000 habitants supplémentaires en 2040.

Enfin, sous la coordination des Agences et de l'animateur inter-Scot, les responsables des Scot ont participé en 2019 à dix comités techniques, dont l'un d'entre eux s'est déroulé dans les locaux du Pôle Métropolitain sur son invitation. Ces comités sont des temps d'échanges pour suivre et orienter les activités de la démarche mais aussi permettre aux chefs de projet des Scot de partager leurs bonnes pratiques et d'avoir également accès à des présentations d'expertises (stratégie Plaine Saint-Exupéry, programme POPSU de la Métropole de Lyon, guide du Scot des Rives-du-Rhône « Pour des OAP plus opérationnelles », ...).

LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Les 27 et 28 juin 2018 ont eu lieu les 14^{èmes} rencontres nationales des Scot (RNS) à Metz. Le thème de ces rencontres était « Scot et transitions ». Plusieurs séminaires de partages d'expériences ont été organisés au cours de ces deux jours. Le directeur et un vice-président du SMRR ont participé à ces rencontres en 2019.

Pour plus d'informations sur les RNS de Metz :

<http://www.fedescot.org/agorascot/69-nos-evenements/rencontres-nationales-scot>

Le SMRR est intervenu 3 fois à Paris pour la Fédération des Scot au cours du second semestre 2019 pour témoigner et partager son expérience sur différents sujets :

- Le 16 septembre à une journée sur l'observation commerciale, co-organisée entre la Fédé Scot, la FNAU et l'ADCF ;
- Le 4 octobre à une journée de formation sur les orientations commerciales des Scot
- Le 28 novembre sur Scot et biodiversité, à l'occasion d'une journée d'échanges entre professionnels du génie écologique et acteurs des collectivités territoriales (fédération nationale des Scot, AdCF, Club PLUi, FNAU).

LES AVIS SUR LES SCOT LIMITROPHES

Le 02 octobre 2019 le bureau syndical a émis un avis favorable assorti de 3 recommandations au projet de Scot arrêté de l'ouest lyonnais.

AVIS SUR LE SRADDET

Le 11 juillet 2019 le bureau syndical a émis un avis favorable assorti de remarques et recommandations au projet de SRADDET.

AUTRES REUNIONS

Démarche d'amélioration de la mobilité ente Lyon et St Etienne

Dans le cadre de l'abandon du projet A45, l'Etat a engagé une démarche partenariale avec les acteurs locaux pour améliorer les déplacements entre Lyon et Saint-Etienne. Cela doit aboutir sur

une liste d'actions et des travaux à mettre en œuvre à moyen-long termes, mais aussi dès aujourd'hui.

4 grands sujets sont traités dans le cadre de cette étude :

- Amélioration de la liaison routière en vallée du Gier
- Amélioration de la liaison ferroviaire entre Lyon et Saint-Etienne
- Traitement du nœud de Givors – Ternay
- Amélioration de la liaison Gier – Brignais – Lyon.

Etude d'opportunité d'itinéraire RN7

Suite au travail réalisé sur l'agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon dans le cadre du SAARRA, la DREAL a identifié un enjeu fort sur la RN7 entre le Sud de Vienne et Saint-Vallier et a ainsi lancé une étude d'opportunité d'itinéraire. Cette étude doit permettre d'apporter à la fois des solutions aux problèmes de mobilité locaux (embouteillages, déplacements alternatifs à la voiture individuelle, qualification et apaisement des traversées urbaines,...) tout en répondant à des enjeux nationaux (lutte contre le réchauffement climatique, assurer le délestage de l'A7 en cas de problème,...).

En 2019, 3 séminaires et plusieurs groupes de travail restreints ont été organisés sur le territoire. Ceux-ci ont permis d'associer les acteurs locaux (EPCI, communes, Scot, SM ZIP,...) aux acteurs nationaux (DREAL, DDT, Gestionnaires des routes,...).

Cette étude se poursuivra et finira en 2020.

➔ Annexe 1 – BILAN DES DELIBERATIONS 2019

BS : Bureau Syndical // CS : Conseil Syndical

Date	Numéro	Objet	Adoption
CS 14/02/19	D-2019-01	Election 3ème vice-président	Unanimité
	D-2019-02	Election 8ème vice-président	Unanimité
	D-2019-03	Election 11ème vice-président	Unanimité
	D-2019-04	DOB 2019	Unanimité
	D-2019-05	Bilan de la concertation et arrêt du projet de Scot	Unanimité
BS 06/03/19	D-2019-06	Avis sur le PLU de Champagne	Unanimité
	D-2019-07	Avis sur le SAGE Bas Dauphiné - Plaine de Valence	Unanimité
CS 21/03/19	D-2019-08	Avis sur le SAGE Bièvre-Liers-Valloire	Unanimité
	D-2019-09	Ressources humaines – Protection sociale des agents : convention avec le CDG 38	Unanimité
	D-2019-10	Ressources humaines – Tableau des effectifs – Actualisation	Unanimité
	D-2019-11	Finances – Compte de gestion de l'exercice 2018	Unanimité
	D-2019-12	Finances - Compte Administratif 2018	Unanimité
	D-2019-13	Finances - Affectation du résultat 2018	Unanimité
	D-2019-14	Détermination de la cotisation 2019 des EPCI adhérents au SMRR	Unanimité
	D-2019-15	Finances- Budget Primitif 2019	Unanimité
BS 03/04/19	D-2019-16	Adhésion à la plateforme de la biodiversité, Rives Nature, désignation des représentants à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration	30 voix pour et 7 abstentions
	D-2019-17	Avis sur le PLU de Saint-Prim	Unanimité
CS 18/07/19	D-2019-18	Avis sur le PLU de Lens-Lestang	Unanimité
	D-2019-19	Création de poste	Unanimité
	D-2019-20	Evolution du régime indemnitaire	Unanimité
	D-2019-21	Désignation des représentants à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration de Rives Nature	28 voix pour et 1 abstention
BS 11/07/19	D-2019-22	Avis sur le PLU de Saint Prim	Unanimité
	D-2019-23	Avis sur le projet de SRADDET	Unanimité
BS 04/09/19	D-2019-24	Avis sur le PLU de Longes	Unanimité
	D-2019-25	Avis sur le PLU de Saint-Romain-en-Gal	Unanimité
	D-2019-26	Avis sur le PLU de Saint-Romain d'Ay	Unanimité
BS 02/10/19	D-2019-27	Avis sur le PLU de Saint-Vallier	Unanimité
	D-2019-28	Avis sur le SCOT de l'Ouest Lyonnais	Unanimité
CS 28/11/19	D-2019-29	Approbation du Schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône	Unanimité
	D-2019-30	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38	Unanimité
	D-2019-31	Adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG 38	Unanimité



Syndicat Mixte des Rives du Rhône
Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion
30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE
contact@scot-rivesdurhone.com
www.scot-rivesdurhone.com

